

Des projets qui n'ont pas abouti

Sur le territoire de Muzillac, des projets départementaux auraient pu changer la physionomie de la commune. Mais ils ont été abandonnés, souvent pour des raisons financières.

En 1833, selon Michel de Galzain auteur de l'Histoire du Conseil général du Morbihan, l'arrondissement de Vannes propose d'établir une ferme nouvelle à la place de la caserne Ste Julie (près du pin parasol sur la RN 165 actuelle vers Vannes) qui avait été abandonnée par l'administration des Douanes, *« bâtiment vaste qu'il serait facile d'approprier à une nouvelle destination et dont on obtiendrait du gouvernement la concession gratuite ; de même de la commune de Muzillac pour la cinquantaine d'hectares de landes qui lui appartiennent autour du bâtiment en question. Mais la commission, à laquelle fut remis le dossier, craignait que les dépenses ne restassent considérables et disproportionnées aux moyens des cultivateurs et peu appréciées d'eux qui ne se sentiraient nullement engagés à changer les anciennes habitudes. »*

En 1888, le préfet, tenant compte de la distance importante entre les villages de Coët-surho, Kerantré, Le Loc'h et le bourg, propose l'implantation d'une école de hameau à Trégréhenne *« Le conseil municipal à l'unanimité, s'oppose à la création d'une école, attendu la faible étendue de la commune et l'importance de la population agglomérée au chef-lieu. Les sacrifices que nécessiteraient cet établissement, ne sauraient être en rapport avec les bénéfices qu'il pourrait rendre. De reste, en tous les cas, le village de Trégréhenne, est le dernier que la municipalité eut choisi pour l'établissement d'une école de ce genre »*.

En 1843, selon le conseil général *« le marché des grains se tenant à Muzillac, il semble naturel de prolonger la navigation de la mer jusqu'à cette ville. Au port de Billiers pour l'embarquement des grains et des sels de la contrée, il y vient 120 navires. C'est le port de Muzillac bien que cette ville soit éloignée de 4500m »*

Un canal maritime de 10m, pour que deux bateaux puissent se croiser, est projeté dans les marais sur une longueur de 2,2 km. A Penesclus, un bassin d'échouage et un quai d'embarquement de 100m de long sont prévus. En 1862, le préfet du Morbihan s'oppose à la réalisation de ce projet en raison du coût élevé.

En 1920, le Conseil Général considérant que *les deux lignes de tramways départementaux aboutissant à Redon, dont le fonctionnement sera assuré vraisemblablement à la fin de l'année, doivent avoir leur prolongement naturel dans la ligne projetée de Redon à Muzillac qui mettra Redon et le sud du Département d'Ille-et-Vilaine en rapport avec le sud du Morbihan.* Ce projet n'aura pas de suites.

En 1986, Muzillac et Questembert sont candidats pour accueillir un lycée. Au final il se fera à Questembert.

